

COMMUNE DE WOLUWE-
SAINT-LAMBERT
Service de l'Urbanisme
Avenue Paul Heymans, 2
1200 BRUXELLES

V/Réf : Mbc/15719
N/Réf. : AVL/ah/wsl-2.68/S389
Annexe : 1 dossier comprenant 16 plans et 1 doc. de synthèse

Bruxelles, le

Monsieur, Madame,

Objet : WOLUWE-SAINT-LAMBERT. Hof-ten-Berg. Demande de permis d'urbanisme pour la construction d'un ensemble de deux immeubles à appartements.

En réponse à votre lettre du 21 mars sous référence, réceptionnée le 29 mars 2006, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 5 avril 2006 et concernant l'objet susmentionné notre Assemblée a émis les remarques suivantes.

La demande porte sur la construction d'un ensemble de deux immeubles à appartements qui seraient implantés dans la zone de protection de la ferme classée du Hof-ten-Berg. Le terrain à construire occupe la pente ouest de la vallée de la Woluwe faisant face à la ferme de l'Hof ter Musschen située de l'autre côté du boulevard.

Occupé par des terrains agricoles jusque dans les années 1980, le site est aujourd'hui peuplé d'arbres et d'arbustes ; il constitue le dernier terrain vierge situé aux environs de la ferme classée datant, dans sa forme actuelle, du milieu du XVIIIe siècle. De manière générale, la CRMS déplore le type d'urbanisation dont le quartier a été l'objet ces dernières décennies : l'ancien site rural aurait dû appeler un autre type d'approche.

La nouvelle construction ferait face à un immeuble de logements de quatre niveaux (R + 3 sous toiture), quant à la résidence Kleinenberg située à l'arrière du terrain, elle présente un gabarit de R + 2 + occupation en toiture. Pour ces raisons, la Commission demande de réduire d'un étage le gabarit du corps de bâtiment prévu du côté ouest de l'ensemble et elle propose de considérablement réduire l'impact visuel de l'étage aménagé en toiture.

Veillez agréer, Monsieur, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

c.c. A.A.T.L. - D.U. / A.A.T.L. - D.M.S.